

HAÏTI : Sur le chemin des élections douteuses

Les Nations Unies affirment qu'il y a de bonnes raisons pour écartier le plus grand parti politique haïtien des prochaines joutes électorales

Position du Réseau de solidarité Canada Haïti

Le 28 décembre 2009.- Le Réseau de solidarité Canada Haïti exprime sa profonde inquiétude quant à la décision arrêtée par le Conseil Électoral Provisoire d'Haïti (CEP) d'exclure sous de fallacieux prétextes le parti Fanmi Lavalas des prochaines élections législatives. Ces élections devront se tenir selon le calendrier officiel le 28 février 2010. En effet, et pour respecter les prescrits de la Loi fondamentale haïtienne, des élections sont requises pour combler les sièges vacants au Sénat et à la Chambre des députés.

Selon plusieurs rapports de presse, plus d'une douzaine de partis et regroupements politiques légalement constitués et qui devraient normalement participer à la prochaine compétition, ont été déclarés hors-jeu.

Le 16 décembre 2009, des milliers d'Haïtiens ont participé à une vibrante manifestation pour protester avec énergie contre l'exclusion de Fanmi Lavalas. La docteure Maryse Narcisse membre du Comité Exécutif de ce parti déclarait à l'Agence Reuters, "Les autorités de ce pays projettent avec un cynisme consommé d'organiser en février 2010 une gigantesque mascarade, car il n'y aura pas d'élections, mais bien une sélection."

Déjà, plusieurs mouvements de protestation, émanant des organisations populaires, comme le tout nouveau Rassemblement des Organisations pour le changement (ROC) se dessinent à l'horizon.

Pour justifier son infâme décision, le CEP soutient que le mandat d'enregistrement des candidats et soumis par le représentant national (leader) de Fanmi Lavalas, Jean-Bertrand Aristide, qui est en exil en Afrique du Sud est loin d'être authentique. Pour être clair, le mandataire a déposé un faux au CEP. En réalité, le parti Lavalas a effectivement soumis l'original du mandat authentifié par un notaire haïtien conformément à la législation du pays. De plus, le président Aristide a fait parvenir directement au CEP une télécopie du mandat et confirmé son authenticité dans une rare et longue entrevue accordée à Radio-Solidarité de Port-au-Prince.

Non sans une certaine ironie, un des partis politiques agréés par le CEP se trouve être le Front pour la Reconstruction Nationale du fameux seigneur de guerre Guy Philippe. Ce paramilitaire qui a conduit la rébellion de 2004, fait face à une accusation par une Cour de justice américaine de trafic de drogue et de blanchiment d'argent depuis 2005.

C'est donc la seconde fois cette année que le parti Fanmi Lavalas est écarté des élections par le CEP. En effet, la première éviction eût lieu à l'occasion des législatives tenues en deux tours avril et juin 2009 pour le renouvellement d'un tiers du Sénat (11 sièges). L'électorat a scrupuleusement suivi le mot d'ordre du boycottage de ces joutes lancé par Fanmi Lavalas. Tous les observateurs nationaux et étrangers s'accordent pour estimer autour de 3% le taux de participation. Malgré ce déficit de légitimité, les sénateurs "élus" provenant majoritairement de la plateforme électorale du président Préval l'Espwa, ont été assermentés.

Fanmi Lavalas, fondé en 1996, est de loin le parti politique le plus représentatif d'Haïti, après son écrasante victoire à la législative et présidentielle de l'année 2000. Il a été consacré dernièrement par Reuters comme "la force politique la plus populaire d'Haïti:" Cette opération bricolée dans la confusion, l'arrogance et l'exclusion qu'on appelle abusivement élection en Haïti, ressemble à s'y méprendre à ce qu'on a vu récemment au Honduras et en Afghanistan et qui a pour but de rendre acceptable et politiquement correct les coups de force.

Toute forme d'exclusion dans une élection qui est par essence une compétition saine et loyale où la majorité exprime ses choix ne fera que perpétuer cette situation d'illégalité et d'inconstitutionnalité dans laquelle se trouve le pays depuis février 2004 et fragiliser encore plus les institutions.

Rappelons pour mémoire que le 29 février 2004, le président Aristide a été renversé par un coup d'Etat dirigé par les paramilitaires de Guy Philippe, soutenus par les forces armées des États-Unis, de la France et du Canada. Les forces spéciales américaines embarquèrent le président Aristide pour l'exil, tous les élus haïtiens furent révoqués, persécutés emprisonnés et les militants Lavalas impitoyablement massacrés par les forces occupantes et par le régime intérimaire de Gérard Latortue. L'élite économique du pays dont la rapacité est proverbiale paniqua devant les timides avancées des politiques de justice sociale préconisées par Lavalas comme le salaire minimum. Elle prit carrément peur et sa réponse fut comme en 1991 rapide brutale et sanglante.

Haïti est actuellement occupée par une force de 10.000 soldats des Nations Unies composée de militaires et de policiers communément appelée MINUSTHA.

Selon la constitution de 1987, le Conseil Électoral est une institution permanente et indépendante chargée d'organiser et de contrôler toute opération électorale. Il comprend neuf membres émanant d'une liste soumise par les assemblées départementales, trois sont choisis par l'Exécutif, trois par l'Assemblée nationale et trois par la cour de Cassation. Or, le Conseil Électoral actuel est un organisme provisoire légalement limité, car formé par le président Préval avec les représentants de différents secteurs de la société, en dehors des prescrits constitutionnels.

Sans trop de surprises, la MINUSTAH a approuvé les élections d'Avril et de Juin 2009 et bien sûr, le Canada, la France et les États-Unis. Il faut savoir que ces trois pays avec l'Union Européenne ont contribué à fournir une somme de \$12 millions pour les organiser et un montant de \$18 millions est prévu pour la sélection de 2010. Avec le sérieux qui le caractérise, l'expert indépendant des Nations Unies pour les droits humains en Haïti, Michel Forst, lâcha le 30

novembre 2009 devant la presse ébahie cette formule pour le moins provocante, "Le CEP ne peut avoir que de bonnes raisons pour exclure un parti politique du processus."

Quant au premier ministre haïtien Jean-Max Bellerive, dans une entrevue du 18 décembre 2009, pince- sans-rire, il rajoutait, "le CEP a expliqué ses raisons, je crois qu'elles sont très bonnes, car sur le plan juridique elles sont non seulement conformes à la loi, mais cohérentes avec la mission du conseil."

Les signataires de cette communication demandent instamment et dans la plus grande urgence à tous de poser en solidarité avec le peuple haïtien les gestes suivants:

1. Appelez, écrivez à vos élus, au ministère des Affaires étrangères et à la MINUSTHA pour leur demander de ne pas endosser le processus électoral antidémocratique mis en place par le gouvernement haïtien. Leur demander également que le parti Fanmi Lavalas soit autorisé à participer à ces joutes électorales qui doivent être libres et honnêtes (pour le Canada voir une liste jointe).

2.-Demandez au gouvernement haïtien de faciliter le retour du président Aristide en Haïti et prendre toutes les mesures pour assurer sa sécurité.

3.- Finalement, demandez que l'aide économique étrangère promise à Haïti pour reconstruire son économie ravagée ainsi que ses infrastructures soit disponible dans l'immédiat, car, moins de 5% des \$760 millions promis à la conférence internationale des bailleurs tenue aux Nations Unies en avril 2009, ont été effectivement décaissés. Des montants encore plus importants devront être mis à la disposition d'Haïti afin de réparer les dégâts incommensurables provoqués par le coup d'État de 2004.

Pour plus d'informations sur les élections haïtiennes de février 2010 et sur Haïti veuillez consulter les sites suivants:

* <http://www.miamiherald.com/opinion/other-view/v-print/story/1376563.html>

* <http://canadahaitiaction.ca>

* Téléphonnez à Haïti Solidarité BC (Vancouver) 778 58 5179 ou encore Toronto Haiti Action Network 416 731 2325.